

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 15 Février 2018

Le jeudi 15 février 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire d'ESCAUTPONT, Salle du Conseil Municipal en l'Hôtel de Ville à 19h00.

PREAMBULE :

1) Madame le Maire fait l'appel des conseillers Municipaux :

Messieurs Patrick LATOUCHE et Jean-Luc FRERE ont donné pouvoir à Monsieur Francis BERKMANS et Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE. Madame Audrey BULTE et Monsieur Mohamed BOUMEDINE ont également donné pouvoir jusqu'à leur arrivée.

Madame Virginie GUILLAIN et Monsieur Tristan HOUDART ont donné pouvoir à Madame Véronique MARTAUX et Monsieur Christophe ANSART.

2) **Madame le Maire** a souhaité présenter les administrateurs issus de la Société Civile, du Centre Communal d'Action Sociale. Elle rappelle que celui-ci est composé de 6 membres Elus au sein du Conseil Municipal et 6 membres de la société civile, portant ainsi à 12, les membres du Conseil d'Administration. Ce sont ainsi présentés le Vice-Président, Monsieur Bénamar TOUATI, Madame Ginette VAN DER HOEVEN, Monsieur Gérald HENNEGHIEN s'exprimant sur leurs expériences respectives professionnelles, associatives et caritatives, motivant ainsi leur candidature.

Monsieur Benamar TOUATI a souhaité apporter des précisions sur son profil professionnel, prolongement de son engagement au sein du CCAS, ancien Elu et « homme de gauche ». Il a tenu à apporter des précisions quand aux échéances municipales de 2020 : « Je n'envisage pas de me présenter comme tête de liste. Je suis là, avec l'équipe, pour faire le bien dans l'intérêt général de tous ».

Madame le Maire annonce la décision qu'elle a prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

DECISION N°01 du 09 janvier 2018

Madame Isabelle MABILLE a émis la volonté de louer le logement sis à ESCAUTPONT-N°20, Rue Ghesquière, vacant depuis le 14 octobre 2017.

À cet effet, il a été décidé :

- D'une part, de mettre en place à compter du 1^{er} novembre 2017, le bail d'habitation concernant le logement sis à ESCAUTPONT-N°20 Rue Ghesquière, aux conditions financières suivantes :

DUREE DU BAIL D'HABITATION	6 ANS
MONTANT DU LOYER MENSUEL NET	350,00€

- D'autre part, de signer avec Madame Isabelle MABILLE ledit bail.

Madame le Maire : Nous allons pouvoir commencer l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 NOVEMBRE 2017

Madame le Maire précise que l'heure d'arrivée de Monsieur Mohamed BOUMEDINE a été omise : 19h15. La correction sera apportée.

Monsieur Daniel HERLAUD constate une faute de frappe concernant les subventions accordées pour les clubs sportifs, qui comptent des licenciés de moins de 16 ans. Celles-ci s'élèvent en fait à 1 260 €.

Madame le Maire remercie encore une fois les secrétaires de séance pour leur travail et propose de mettre au vote.

Monsieur Jean-Marie KURTI rappelle que la Commune acquitte une participation financière au Syndicat des Eaux du Valenciennois (intérêt des emprunts de l'ancien SIDERC), mais aucune du SIDEHAV.

Madame le Maire souligne l'intervention de Monsieur KURTI qui porte beaucoup d'intérêt de la connaissance de son sujet.

Monsieur Christophe ANSART regrette que les échanges dans les questions diverses ne soient pas restitués très précisément en particulier au sujet de la candidature à la fonction de Maire de Madame Joëlle LEGRAND.

Madame le Maire a précisé que certaines situations personnelles n'ont pas à être évoquées lors de débats du Conseil Municipal, en outre ouverts au public, telles des situations individuelles des agents.

Madame le Maire rappelle qu'il avait déjà été envisagé lors des mandats municipaux précédents l'enregistrement des séances du Conseil Municipal.

Monsieur Daniel HERLAUD rappelle le coût très onéreux de l'installation technique qui fait qu'il y a été renoncé

Madame le Maire soumet le Procès-Verbal au vote de l'Assemblée :

VOTE : 21 POUR - 6 ABSTENTIONS

THEME : FINANCES

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 – APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame le Maire : Chaque année, conformément à la loi, est organisé au sein du Conseil Municipal un débat d'orientation budgétaire.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L. 2312-1 du CGCT, modifié par la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe), reprend cette disposition :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

Rapporteur : **Monsieur Daniel HERLAUD – 1^{er} Adjoint au Maire chargé des Finances et de l'Administration Générale.**

Monsieur Daniel HERLAUD : Cet exercice de transparence permet de dégager des pistes et d'établir un prévisionnel sur l'année budgétaire dans les grandes lignes des futurs projets de la Commune de ses recettes, de ses dépenses, de son endettement et de ses capacités d'autofinancement. La prochaine Commission des Finances se réunira le 22 mars afin de pouvoir présenter le Budget lors du conseil municipal du 5 avril.

Le débat d'orientation budgétaire est désormais une obligation depuis la loi NOTRe.

Nous sommes amenés à faire aboutir des réflexions sur notre stratégie financière alors que les services de l'Etat sont incapables de nous communiquer en temps et en heures le montant des dotations qu'ils seraient susceptibles de nous accorder. Le problème est identique pour la majorité des Collectivités locales ou territoriales telle que notre CAPH.

La réduction des concours de l'Etat impose à la Collectivité de diminuer ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les exercices budgétaires de 2008 à aujourd'hui ont été marqués par la stabilité d'une situation financière saine de notre Commune notamment grâce à la maîtrise et la rationalisation des charges. Ainsi, le maintien des ratios financiers acceptables, malgré les contraintes sur nos finances publiques, nous permet de continuer à investir et entretenir notre patrimoine communal, tel que l'a toujours fait notre ancien Maire, Monsieur Francis BERKMANS.

L'analyse financière de notre budget met donc en évidence un autofinancement net en augmentation et stable depuis plusieurs années :

- **2015** : 3.822.533,00 €
- **2016** : 3.006.337,00 €
- **2017** : 3.814.217,00 €

L'encours de notre dette a très légèrement diminué :

- **2015** : 157.404,00 €
- **2016** : 151.975,00 €
- **2017** : 150.875,00 €

Il faut préciser que la Commune se situe désormais à un niveau inférieur aux moyennes nationales. Cette amélioration s'explique en partie par le fait que « notre capacité propre à investir est satisfaisante », en raison principalement de la maîtrise des opérations de gestion courante, mesurée par l'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF = différence entre les encaissements et les décaissements effectifs générés par l'activité courante).

Dès lors, compte tenu de la baisse attendue en 2018 de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) au même titre que pour les années 2016 et 2017, du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales) et **afin d'envisager la compensation d'une baisse des recettes de la fiscalité locale, dont nous ignorons totalement à ce jour l'impact, compte tenu des difficultés rencontrées face au silence total des Services de l'Etat, la maîtrise des charges de fonctionnement doit continuer, voire même être renforcée, comme évoqué lors du DOB de 2017.** Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) 2018 de notre commune est établi à partir des éléments de l'activité 2017 et des projections pour les années 2018 à 2020. Il permet la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'examen du BP 2018 (Budget Primitif). Toutefois, autant que faire se peut, ont été appréhendés et anticipés :

- D'une part, la Loi de Finances 2018.
- D'autre part, la Loi de Finances rectificative 2018 et de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Cependant, l'application de certaines dispositions législatives reste incertaine ou à préciser.

Une augmentation d'un point permettrait de gagner 12 000€ en recettes, mais **alourdirait la charge de ceux qui payent l'impôt.**

Il faut aussi préciser qu'à l'instant T, nous n'avons aucune information sur la mise en œuvre d'une éventuelle exonération de la Taxe d'Habitation.

Madame le Maire précise que l'Etat aurait évalué à huit milliards d'euros le montant de la perte de recettes de la fiscalité locale qu'il faudrait compenser si la mesure suscitée était appliquée.

Monsieur Daniel HERLAUD : C'est le flou artistique, nous ignorons si celle-ci sera basée sur l'année N ou N-1.

Monsieur Francis BERKMANS répond que les calculs sont souvent basés sur l'année N-1. Que les collectivités ne maîtrisent plus rien « On se demande pourquoi on va encore voter un budget. »

Monsieur Daniel HERLAUD : Le grand reproche que l'on peut faire c'est une perte de « souveraineté » des communes.

Arrivée de Madame Audrey BULTE à 19H40.

Les dotations de l'Etat: (référence 2017)

La Dotation globale de fonctionnement:

- 1-La dotation forfaitaire: **841.058 €**
- 2-La dotation de solidarité rurale: **127.046 €**
- 3-La dotation nationale de péréquation: **18.901 €**
- 4-Participation de l'Etat au soutien à l'emploi: **±175.000 €**

Monsieur Daniel HERLAUD rappelle que nous continuons de subir de l'effet couperet de notre seuil démographique. En effet, en dessous de 5 000 habitants, la Commune est qualifiée de « urbaine » et nous ne pouvons prétendre à des dotations de solidarité cohésion sociale qui viendrait abonder le budget de fonctionnement de la Commune. Il exprime son inquiétude quant au discours du Premier Ministre qui aurait annoncé le maintien éventuel de certains « contrats aidés » avec une valorisation parallèle de l'apprentissage.

Nous avons sur notre territoire bon nombre de personnes qui sont toujours dans la démarche d'un retour à l'emploi. Peu à peu le pourcentage d'aides de l'Etat a diminué. Désormais la Commune va devoir assumer la totalité de la prise en charge des services qui font obligatoirement partie des compétences de la Commune.

Bon nombre de Communes sont dans l'expectative. Ces manques de recettes vont faire gravement défaut sur leurs budgets. Il faudra pourtant assurer l'obligation de service, ou trouver les recettes ?

AUTRES DOTATIONS :

Monsieur Daniel HERLAUD les énumère :

Prestation de Service Ordinaire/Contrat Enfance Jeunesse (CAF): **95.548 € + 5928 €** (pour Adulte-Relais)

Taxe additionnelle sur les droits de mutation: **91.034 €**

Fonds de péréquation de la taxe professionnelle:**53.428 €**

Scolarisation enfants de Raismes: **24.596 €**

Monsieur Jean-Michel TARANT (Technicien du Service Finances) : Tous ces services engendrent des charges de fonctionnement supplémentaires à cause du personnel nécessaire. Cette année, nous avons 44 enfants résidents à RAISMES et scolarisés sur ESCAUTPONT.

Monsieur Daniel HERLAUD précise que les effectifs de RAISMES abondent ceux d'Escautpont et empêche certaines fermetures de classe.

Monsieur Francis BERKMANS : Sans oublier une éventuelle fermeture du collège face à la baisse des inscriptions.

Monsieur Daniel HERLAUD annonce les produits divers

Les produits divers, en 2017: **des montants à la marge**

- Concessions cimetière: **4.000,00 €**
- Locations de salles: **35.000,00 €**
- Revente électricité photovoltaïque: **2.013,00 €**

- Redevances réseaux de distribution: **3.321,00 €** (ERDF, GRDF, France Telecom)
- Exploitation 2 antennes-relais: **9.309,79 €**
- Location de biens immobiliers: **124.538,00 €**

Madame le Maire rappelle que ces biens avaient été confiés à l'association ESPOIR dans le cadre de baux emphytéotiques afin d'être réhabilités et qu'aujourd'hui, ils font de nouveau partie du patrimoine communal.

SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur Daniel HERLAUD précise qu'auparavant nous avons parfois jusqu'à 70% de subventions sur certains projets alors que désormais nous atteignons difficilement 40%.

- Subventions diverses provenant de l'Etat, du Département ou de la Région ► **250.000,00 €** (Département) + **185.996,61 €** (DETR) pour le Groupe Scolaire Brunehaut
- Fonds de compensation de la TVA (Remboursement partiel de la TVA payée par la Commune au titre de ses dépenses d'investissement),
- Produit de la taxe d'aménagement (Permis de construire)
- Fonds de Concours CAPH (2016/2020): **616.008,00 €** (**145.000,00 €** encore disponibles à solliciter)
- Produit des amendes de police.

Le recours à l'emprunt, si nécessaire

Les Fonds de concours de la CAPH ont toujours été particulièrement bienvenus ; cette politique de soutien aux 46 communes est accessible à condition que celles-ci apportent l'équivalent du montant accordé par la CAPH. Sur les 616 008,00 €, il reste 145 000,00 € que l'on va mettre sur les travaux de la Salle des Sports Municipale Georges DRAUX et les nouveaux parkings d'accès.

Madame le Maire précise à cette occasion le montant déjà investi sur les deux écoles du Centre : 1 million et demi d'euros

Monsieur Francis BERKMANS : certaines communes sont très loin d'avoir les mêmes capacités d'autofinancement et ne peuvent accéder à ces fonds de concours.

Monsieur Daniel HERLAUD précise que la CAPH réaffectera les montants des budgets sur les années à venir.

Monsieur Francis BERKMANS rappelle à juste titre que la CAPH a instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au taux 0 depuis 2001 pour le plus grand bonheur des foyers Escoutpontois et des autres 45 communes de l'Agglo. Cependant, la CAPH subissant elle-même de lourdes restrictions budgétaires de la part de l'Etat envisage de lever cette taxe à partir de 2020 ; le taux n'ayant pas été délibéré.

Monsieur Daniel HERLAUD dresse le tableau des charges générales

Année	2014	2015	2016	2017
Total charges générales de fonctionnement (en Euros)	760.340	745.821	780.548	836.053,06

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité:

Achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal, des espaces publics (voirie et espaces verts) ainsi que les assurances.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses de fonctionnement

- Les charges de personnel:

Evolution des dépenses de personnel et frais assimilés sur les quatre dernières années (en euros):

2014	2015	2016	2017
1.567.288€	1.620.979 €	1.608.452 €	1.594.124 €

- Autres charges:

Monsieur Francis BERKMANS précise qu'à l'aube de l'année 2020, suite aux nouvelles directives de la loi NOTRe, et ses transferts de compétences, la CAPH va prendre la compétence assainissement. Dans l'attente, Monsieur Francis BERKMANS, Président du SIARC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé), Madame Valérie FORNIES, Vice-Présidente et Maire de FRESNES SUR ESCAUT ont œuvré de mars 2014 à décembre 2017 de façon magistrale au rétablissement financier de ce syndicat intercommunal qui avait engrangé 16 millions d'euros d'emprunts obérés par les travaux du tram, afin de libérer les 4 Communes de cette dette énorme qu'elles auraient dû reprendre dans leur budget respectif. En conséquence, la Commune d'Escautpont a adhéré au 1^{er} janvier 2018 au SIDEN-SIAN (Syndicat d'Assainissement) qui gère pas moins de 300 communes.

Messieurs Daniel HERLAUD et Francis BERKMANS font le point sur les charges financières engendrées par les nombreux défauts de réalisation des travaux du tram que le SIMOUV, autrefois SITURV, refuse de prendre en charge malgré leur entière responsabilité et qui va devoir être assumé par la Commune. Petite précision, les 2 agglos (CAPH et CAVM) ont déjà reversé 13 Millions d'euros pour combler le déficit dû aux travaux du tram alors que les finitions n'ont pas été réalisées, comme expliqué ci-dessus.

Monsieur Jean-Marie KURTI précise que la commune n'a cessé de relancer le SIMOUV allant jusqu'à faire constater les nombreuses malfaçons par voie d'huissier. Tout cela reste lettre morte.

Madame le Maire explique que malgré ces engagements financiers énormes, la rentabilité préconisée de ce mode de transport n'est pas au rendez-vous. Les rotations ont été réduites à 30 minutes au lieu de 15 auparavant.

Subventions au monde associatif « maintenues »

Montants versés en 2017:

- Les associations Escautpontoises: **181.000,00 €**
- Office Municipal de la Culture des Loisirs et des Fêtes: **27.000,00 €**
- Centre Socio-Culturel AGATE: **110.000,00 €**
- Centre Communal d'Action Sociale: **38.000,00 €**
- Centre Aquatique: **21.000,00 €**

Les élus de la majorité ont décidé de la mise en place d'un Fonds Communal exceptionnel de 6 000€. Le fond de participation des habitants n'existant plus. Ces aides seront destinées aux Associations locales à titre exceptionnel, **Monsieur Daniel HERLAUD** déplore le désengagement de la Région dans cette action.

Madame le Maire informe l'Assemblée de la démission de Monsieur Jean-Paul CARLIER de son poste de Président du FPH.

Monsieur Francis BERKMANS rappelle que la Commune est toujours dans l'attente de la dissolution par ses membres du FPH local

Monsieur Jean-Paul CARLIER : nous ne devons plus rien à la Région.

Monsieur Francis BERKMANS : oui, mais il y a d'autres membres donc il y aurait dû y avoir une Assemblée Générale et la dissolution de l'Association puisque les fonds restants appartiennent à la Commune et doivent réintégrer le budget communal.

Monsieur Daniel HERLAUD précise qu'il a reçu Micheline HUICO, trésorière du FPH, afin d'établir un bilan de la situation.

Madame Claudine LORTHORS fait référence aux statuts du FPH

Monsieur Francis BERKMANS précise que sa dissolution devra être gérée par ses membres

Madame le Maire et Monsieur Daniel HERLAUD indiquent que la question du FPH sera réglée via deux délibérations concomitantes, une par l'Assemblée du FPH et l'une par le Conseil Municipal

Les intérêts de la dette :

Malgré un **ratio d'endettement très faible**

- 313 €/hab/an (pour notre commune)
- entre 700 € et 800 €/hab/an (pour les communes de taille équivalente)

Notre ratio d'endettement est faible : 313€/habitant alors qu'il est de 700 à 800 euros pour certaines communes de tailles équivalentes.

En ce qui concerne le flux de remboursement, la question se pose d'un éventuel emprunt, mais cela doit se justifier et il faut également penser au remboursement.

Monsieur Francis BERKMANS : en ce qui concerne les intérêts de la dette 160 000 € remboursés, certaines communes ont un montant trois fois plus élevé pour des périodes de 24 ans. Ce n'est finalement pas grand-chose sur un budget de fonctionnement.

Monsieur Daniel HERLAUD : la réflexion se pose donc sur l'opportunité d'un emprunt. La discussion est ouverte, mais attention aux taux. Le tableau de désendettement doit obligatoirement être transmis malgré le bémol dû aux « inconnus » ; tout le monde se base sur l'année N-1. Le DOB est envoyé en Préfecture, nous avons l'obligation de le publier.

Proposition de dépenses d'investissement pour 2018

- Entretien /Amélioration / Préservation du patrimoine communal (voiries, bâtiments communaux, équipements sportifs, etc...)
- Renouvellement du matériel, si nécessaire
 - Immeubles communaux

Certains travaux sont bien souvent réalisés en régie par le personnel communal.

A. GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT

DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE DU GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT

- Lors de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) en date du 24 Novembre 2017, il a été décidé, sur présentation du rapport d'analyse des offres par la Maîtrise d'œuvre SARL Architecture SAKARIBA (mission ACT : Assistance pour déclarer infructueux les 3 lots suivant : Chauffage et ventilation, Peintures, Sols.
- De relancer une consultation pour les 2 lots suivants : Chauffage et ventilation, Peintures et sols souples.
- D'attribuer les 5 lots suivant : Gros œuvre, Plâtrerie, Carrelage et faïences, Electricité et VRD (Voiries et Réseaux Divers). Pour un montant de 2.158.432,10 € HT.
- De retenir l'option suivante : « Réaménagement des salles de classe existantes » pour les 3 lots Gros œuvre, Plâtrerie et Electricité. Pour un montant de 79.278,72 € HTa passation des Contrats de travaux) de :

Conformément aux choix de la CAO, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits qui couvrirait l'ensemble des dépenses.

Madame le Maire : Est-ce que quelqu'un a des questions ?

Monsieur Francis BERKMANS : Il faudrait qu'on ajoute la question du doublement des classes de CP, car il faudra l'intégrer au budget.

Madame le Maire : nous réfléchissons à l'utilisation optimale des structures déjà existantes. Nous rencontrons les équipes éducatives afin de trouver en collaboration des solutions adéquates telles que nous l'avons déjà fait avec le projet du groupe scolaire Brunehaut.

De plus, Valérie MENDICINO, Adjointe à l'Enseignement, assure le lien permanent avec lesdites Equipes éducatives. Il faut que notre réflexion commune soit globale et aboutie, car en plus du dédoublement des classes de CP (Centre et Brunehaut) à la rentrée 2018, l'Education Nationale exige que les classes de CE1 soient également dédoublées à la rentrée de septembre 2019. Nous voilà face à 8 créations de classes sur 2 exercices budgétaires.

Madame Valérie MENDICINO précise que pour la rentrée 2018, il y aura des solutions alternatives.

Madame le Maire ajoute que la réflexion globale porterait également sur une « éventuelle » salle d'évolution à l'école élémentaire du Centre.

Monsieur Francis BERKMANS ajoute que les prévisions budgétaires devraient être véritablement anticipées et abouties

Madame le Maire ajoute que toutes ces directives autoritaires ne tiennent pas compte des moyens des communes et vont déjà nous obliger à modifier le projet de Brunehaut. Lors de sa visite, l'Inspectrice de l'Education Nationale a fièrement annoncé les créations de postes, mais n'avait aucune réponse à apporter pour d'éventuelles subventions d'investissement. Elle précise que sur le mandat municipal (2014-2020), pas moins de 5 millions d'euros auront été injectés dans nos écoles pour le bien-être de nos enfants. Nous n'avons pas attendu d'être sollicités par l'Etat.

Monsieur Francis BERKMANS : certaines communes qui avaient subi des fermetures de classes, c'est l'opportunité d'utiliser les classes laissées vides

Monsieur Jean-Marie KURTI : pour les enfants c'est une bonne chose, mais le Gouvernement apporte toujours des réformes sans tenir compte des contraintes engendrées.

Madame le Maire : particulièrement navrée et désenchantée, annonce que la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) via les services de Police de l'Eau ont refusé l'accord en ce qui concerne le projet de la rue GHESQUIERE (50 lots libres de constructeur). À cette occasion, elle précise que tous les lots libres du lotissement « Clos du Village » ont été vendus par son propriétaire, la SIA.

Monsieur Francis BERKMANS : nous sommes toujours bloqués par l'Etat, alors que la loi dit bien que même dans le cadre de zones humides, la vente de terrain constructible est possible sous certaines conditions. C'est bientôt au tram que nous allons devoir nous enchaîner pour le bloquer et faire aboutir nos projets.

B. IMMEUBLES COMMUNAUX

DETAIL DES DEPENSES PREVUES	MONTANT en € HT	MONTANT en € TTC
• Démolition d'un ensemble de maisons 117 – 119 et 121, Rue Ghesquière	+ 74.701,00 € H.T	+ 89.641,20 € TTC
• Démolition pour compte de tiers – Réfection mur pignon 22, Rue Adolphe Wagret	+ 17.000,00 € HT	+ 20.400,00 € TTC
TOTAL DES DEPENSES PREVUES	+ 91.701,00 € HT	+ 110.041,20 € TTC
RESTE A REALISER 2017	- 66.666,67 € HT	- 80.000,00 € TTC
OUVERTURE DE CREDITS A PREVOIR	+ 25.034,33 € HT	+ 30.041,20 € TTC

Madame le Maire : je vous annonce que le permis de construire de l'école Brunehaut a été signé.

Monsieur Francis BERKMANS : je rappelle que nous avons également 12 à 13 Millions d'euros de bloqués depuis quatre ans pour la zone des BRUILLES ; toujours à cause de l'état.

Monsieur Francis BERKMANS : c'est une ancienne friche industrielle qui a été dépolluée et remblayée et qui n'avait absolument aucune caractéristique de zone humide.

Madame le Maire : avez-vous des questions ou des commentaires à faire ?

Monsieur Daniel HERLAUD : les projets ne manquent pas, nous pourrions en avoir mille. L'objectif principal est la rénovation des groupes scolaires. Les réflexions en 2014 ne sont plus les mêmes qu'en 2018.

L'Agglo va maintenir une vitesse de croisière jusqu'en 2020, mais qu'en sera-t-il après ?

Monsieur Daniel HERLAUD : une réunion **GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)** est prévue. Cette GEMAPI verra à terme l'instauration d'une nouvelle taxe de l'Etat sur les foyers

Monsieur Daniel HERLAUD : Dans le contexte environnemental qui nous entoure, il est normal que chacun apporte sa pierre à l'édifice et acquitte une taxe pour l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers. Peut-être qu'une mise en place progressive aurait soulagé les finances de la CAPH.

Monsieur Francis BERKMANS : ça fait déjà trois ou quatre ans que le sujet est évoqué régulièrement au Conseil Communautaire et qu'il n'était pas validé. De nouvelles compétences imposées aux agglos vont augmenter leurs dépenses.

Madame le Maire explique tous les transferts de compétence de l'Etat vers les Communes et les Communautés d'Agglomération qui viennent alourdir les charges de Fonctionnement et de Personnel bien que les Services de l'Etat prétendent le contraire. En tout cas, à Escoutpont, depuis plus de 3 décennies, il n'y a jamais eu pléthore au niveau du Personnel.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

3. OUVERTURE DE CREDITS – SECTION D'INVESTISSEMENT.

Monsieur Daniel HERLAUD : il s'agit d'une ouverture de crédits par anticipation, car des programmes sont en cours et nous avons la nécessité d'ouvrir ces crédits pour financer ces travaux.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter **L'OUVERTURE DE CREDITS** concernant le Budget Principal 2018 de notre Commune, selon les modalités suivantes :

OUVERTURE DE CREDITS

A-GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE DU GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT

Lors de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) en date du 24 Novembre 2017, il a été décidé, sur présentation du rapport d'analyse des offres par la Maîtrise d'œuvre SARL Architecture SAKARIBA (mission ACT : Assistance pour la passation des Contrats de travaux) de :

- Déclarer infructueux les 3 lots suivants : Chauffage et ventilation, Peintures, Sols.
- De relancer une consultation pour les 2 lots suivants : Chauffage et ventilation, Peintures et sols souples.
- D'attribuer les 5 lots suivants : Gros œuvre, Plâtrerie, Carrelage et faïences, Electricité et VRD (Voiries et Réseaux Divers). Pour un montant de 2.158.432,10 € HT.
- De retenir l'option suivante : « Réaménagement des salles de classe existantes » pour les 3 lots Gros œuvre, Plâtrerie et Electricité. Pour un montant de 79.278,72 € HT.

Conformément aux choix de la CAO, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits qui couvrirait l'ensemble des dépenses.

Monsieur Daniel HERLAUD liste les lots attribués et leurs montants

SYNTHESE FINANCIERE OPERATION « GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT »

DETAIL DES DEPENSES PREVUES	MONTANT en € HT	MONTANT en € TTC
• Montant des travaux des 5 lots attribués : Gros œuvre – Plâtrerie - Carrelage et faïences - Electricité et VRD (Voiries et Réseaux Divers)	+ 2.158.432,10 € H.T	+ 2.590.118,52 € TTC
• Montant option retenue « Réaménagement des salles de classe existantes »	+ 79.278,72 € HT	+ 95.134,46 € TTC
• Montant Estimatif des Travaux pour les 2 lots dont la consultation a été relancée : Chauffage et ventilation - Peintures et sols souples	+ 661.702,44 € HT	+ 794.042,93 € TTC
TOTAL DES DEPENSES PREVUES	+ 2.899.413,26 € HT	+ 3 479 295,91 € TTC
RESTE A REALISER 2017	- 2.663.285,83 € HT	- 3.195.943,00 € TTC

OUVERTURE DE CREDITS A PREVOIR	+ 236 127,43 € HT	+ 283.352,91 € TTC
---------------------------------------	--------------------------	---------------------------

Si nous n'ouvrons pas ces crédits, nous ne pourrons rien faire.

Madame le Maire : ces crédits doivent apparaitre au budget pour que les marchés puissent être notifiés aux entreprises retenues.

B-IMMEUBLES COMMUNAUX

DETAIL DES DEPENSES PREVUES	MONTANT en € HT	MONTANT en € TTC
• Démolition d'un ensemble de maisons 117 – 119 et 121, Rue Ghesquière	+ 74.701,00 € H.T	+ 89.641,20 € TTC
• Démolition pour compte de tiers – Réfection mur pignon 22, Rue Adolphe Wagret	+ 17.000,00 € HT	+ 20.400,00 € TTC
TOTAL DES DEPENSES PREVUES	+ 91.701,00 € HT	+ 110.041,20 € TTC

RESTE A REALISER 2017	- 66.666,67 € HT	- 80.000,00 € TTC
OUVERTURE DE CREDITS A PREVOIR	+ 25.034,33 € HT	+ 30.041,20 € TTC

C-SALLE DES SPORTS

Afin d'une part, de procéder aux travaux d'accessibilité repris dans notre AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé approuvé par le Conseil Municipal en date du 30 Juin 2017) concernant la Salle des sports Municipales Georges DRAUX.

D'autre part, de procéder aux travaux de réparation du chauffage, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits qui couvrirait l'ensemble des dépenses.

Monsieur Aurélien LEGRAND (Technicien) : nous avons rencontré des soucis avec les radiants et le remplacement de porte métalliques. 100 000€ de frais sont prévus pour 2018.

Monsieur Francis BERKMANS : L'Etat était prêt à nous infliger 250 000 € d'amende en cas de non-réalisation des travaux.

D-ECOLES DU CENTRE

Afin de procéder à la réalisation de divers travaux d'aménagement au sein de nos écoles du Centre, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits qui couvrirait l'ensemble des dépenses.

DETAIL DES DEPENSES PREVUES	MONTANT en € HT	MONTANT en € TTC
• Fourniture et pose de film thermique	+ 999,00 € HT	+ 1.198,80 € TTC
• Confection, Fourniture et pose de rideaux occultant ignifugés	+ 1.674,60 € HT	+ 2.009,52 € TTC
• Ecole Primaire du Centre Court n°1 – Remplacement de la clôture rigide par des plaques béton - Remplacement de la conduite de gaz	+ 7.515,00 € HT	+ 9.018,00 € TTC
TOTAL DES DEPENSES PREVUES	+ 10.188,60 € HT	+ 12.226,32 € TTC
RESTE A REALISER 2017	- 0,00€ HT	- 0,00 € TTC
OUVERTURE DE CREDITS A PREVOIR	+ 10.188,60 € HT	+ 12.226,32 € TTC

Madame le Maire : Le choix de clôture « béton » résulte du vol régulier clôtures rigides.

Monsieur Daniel HERLAUD : Cela renforcera également la sécurité pour les enfants.

E-CIMETIERE COMMUNAL

Afin de procéder à l'acquisition et à l'installation d'un nouveau columbarium dans le Cimetière Communal comprenant 8 cases, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits qui couvrirait l'ensemble des dépenses.

DETAIL DES DEPENSES PREVUES	MONTANT en € HT	MONTANT en € TTC
• Installation d'un nouveau columbarium comprenant 8 cases	+ 5.000,00 € HT	+ 6.000,00 € TTC
TOTAL DES DEPENSES PREVUES	+ 5.000,00 € HT	+ 6.000,00 € TTC
RESTE A REALISER 2017	- 0,00 € HT	- 0,00 € TTC
OUVERTURE DE CREDITS A PREVOIR	+ 5.000,00 € HT	+ 6.000,00 € TTC

Monsieur Aurélien LEGRAND (Technicien) : un nouveau plan d'accès et une dénomination des allées sont envisagés.

Madame le Maire : Martine HEVE y travaille en collaboration avec un technicien.

Madame Nicole MAHIEU : si je peux me permettre, il y a quand même des difficultés pour les personnes en fauteuil roulant

Madame le Maire : nous en avons conscience, mais il est impossible de poser de l'enrobé dans toutes les allées, nous ne pourrions envisager que du stabilisé.

Monsieur Francis BERKMANS : peut-être, mais lorsqu'il pleut c'est dégoûtant, cela ne tient pas même si nous avons bien conscience que les graviers sont désagréables.

Monsieur Aurélien LEGRAND (Technicien) : il reste la solution du pavage, comme dans l'allée du Christ.

Madame le Maire : L'accès à la majeure partie des sépultures se faisant sur le devant, il est nécessaire de décaisser le sol lors des inhumations.

Madame le Maire : Précise que la Commune est en procédure de récupération des concessions à perpétuité en état d'abandon.

Monsieur Francis BERKMANS : Cette procédure réglementaire est très lourde et onéreuse, il faut compter entre 20 à 30 000€ pendant 4 ou 5 ans (achat de reliquaires et mise en place d'un ossuaire).

Madame le Maire : précise que fort heureusement le cimetière n'est néanmoins pas concerné par l'agenda d'accessibilité.

Monsieur Francis BERKMANS : rappel qu'une structure d'accueil pour les familles avait même été prévue pour les enterrements civils. Il regrette que tant les familles que les services funéraires ne semblent vouloir l'utiliser.

Madame Martine HEVE : Et ce malgré une communication récurrente des Services Municipaux. Cette question doit être abordée lors du prochain Bureau Municipal.

ECRITURES D'ORDRE

A OPERATIONS PATRIMONIALES :

Lors du premier paiement prévu dans l'acte notarié d'acquisition de l'immeuble AH 283-284-285 rue Henri Durre (ex-immeuble RAPART) à savoir : 291.121,35 €, des écritures d'ordre patrimoniales devaient être réalisées pour constater le paiement échelonné de la somme de 200 000 euros TTC restante sur les exercices 2018-2019-2020 et 2021 (cf. délibération du 30 novembre 2017). En l'absence de crédits sur le chapitre 041 « opérations patrimoniales » en 2017, il convient de prévoir les crédits suivants afin de permettre la régularisation des écritures manquantes telle que ci-après :

CHAPITRE 041			
DEPENSES	MONTANT en € TTC	RECETTES	MONTANT en € TTC
Compte N° 2111 / 041.01 (Terrains nus)	200 000,00 € TTC	Compte N° 16871 / 041.01 (Autres dettes – Etat et établissements nationaux)	200 000,00 € TTC

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'ouverture de crédits telle que proposée ci-dessus par Madame le Maire.

Madame le Maire : je tiens à rappeler que la Commune n'a rien acquitté pour le désamiantage et la démolition de tous les bâtiments, propriété de la Commune, site Rapart, Stand de tir et ancienne Salle des Fêtes. C'est l'EPF qui s'en est chargé et réglé la facture qui n'était pas des moindres.

Monsieur Francis BERKMANS : il y en avait pour environ 245 000€. Nous envisageons sur ce site un petit lotissement de six lots libres en accession à la propriété.

Madame le Maire : nous avons également en cours le projet de renouvellement urbain de la Cité Ouvrière via la convention avec l'EPF.

Monsieur Daniel HERLAUD : en ce qui concerne les opérations "Patrimoniales, il s'agit ici de constater le remboursement échelonné sur 4 ans des 200 000 € restants.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

4. DEMANDE ADMISSION EN NON-VALEUR MONSIEUR VERCRUYSSÉ GAUTHIER PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN CADASTRE SECTION AD N° 326 SIS A ESCAUTPONT – N° 22, RUE ADOLPHE WAGRET

Monsieur Laurent SAVARY, Receveur Municipal nous a adressé l'état des produits irrécouvrables sur le budget 2018 dressé et certifié par lui-même. Il demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion, des sommes ci-après reproduites dont il nous a fourni les pièces justificatives.

- Les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement,
- Monsieur Laurent SAVARY justifie conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, à savoir :
 - Monsieur et Madame VERCRUYSSÉ – ATTOUT Gautier habitent en Belgique. Monsieur VERCRUYSSÉ Gautier ne dépose plus de déclaration de revenus en France depuis 2010.
 - Les comptes bancaires en France de M. VERCRUYSSÉ sont tous clôturés.
 - Il n'existe pas de convention d'assistance au recouvrement pour les créances locales entre la France et la Belgique.
 - Le terrain cadastré AD326 appartenant à M. VERCRUYSSÉ Gautier est déjà grevé de deux hypothèques légales et d'une hypothèque judiciaire pour un total dépassant les 200 000 euros.
 - Il serait donc inutile pour la Commune de procéder à l'inscription d'une hypothèque judiciaire en vue de vendre ce terrain dont la valeur vénale ne permettra pas de désintéresser la Commune d'Escautpont.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'admission en non-valeur sur le budget principal de l'exercice 2018 compte n° 6541, la somme ci-après :

Poursuite sans effet : 1 855,33 € (première mission d'expertise légale et consolidation provisoire du bâtiment).

Madame le Maire : il s'agit d'une opération d'environ 70 000€. Il nous reste encore le pignon de la maison voisine à terminer. Les propriétaires de la maison auraient dû rembourser, mais ces derniers restent injoignables et surtout sont insolvables.

Monsieur Daniel HERLAUD : nous devrions pouvoir obtenir des compensations.

Madame Véronique MARTAUX : N'y a-t-il aucune assurance pour ce genre d'opération ?

Madame le Maire : Nous aurions pu utiliser ces 70 000€ pour d'autres opérations bien plus bénéfiques pour la Commune. Ce sont des procédures imposées par la loi qui relève de la responsabilité pleine et entière de la Commune, dès que la sécurité des personnes est menacée.

Monsieur Michel RENARD : À qui appartiendra le délaissé de terrain suite à la démolition ?

Madame le Maire : Aux Vercruysse, sauf si à terme les organismes prêteurs de ce couple essayent de le transférer à leur profit, mais la compensation financière en sera très mince.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

5. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH) - OPERATION « REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS, DE LA VOIRIE DE LA RUE DES ACACIAS (PARTIE) ET CREATION D'UN PARKING POUR LA SALLE DES SPORTS MUNICIPALE « GEORGES DRAUX »

Le Conseil Communautaire de la « PORTE DU HAINAUT » a, par délibération n° 414/15 du 19 Octobre 2015, mis en place pour ses 46 communes membres réparties sur 3 secteurs géographiques (l'Amandinois, le Denaisis et l'Ostrevant), un dispositif de Fonds de Concours qui permet de soutenir l'investissement local par l'octroi de financement, généralement sur des opérations de travaux. Par conséquent, de diminuer la part à charge de l'autofinancement communal.

Aujourd'hui, la Commune entend solliciter la CAPH afin de bénéficier d'un fonds de concours destiné à financer l'opération de travaux « **REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS, DE LA VOIRIE DE LA RUE DES ACACIAS (PARTIE) ET CREATION D'UN PARKING POUR LA SALLE DES SPORTS MUNICIPALE « GEORGES DRAUX »**, en cours d'achèvement. Les travaux seront réceptionnés au cours de la fin du premier trimestre ou du début du deuxième trimestre de l'année 2018.

Afin que les services de la CAPH procèdent :

D'une part, à l'instruction de notre demande de fonds de concours pour l'opération reprise ci-dessus,

D'autre part, à la mise en œuvre effective des actes permettant le versement du solde de celui-ci,

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, « *l'octroi d'un fonds de concours nécessite en outre l'accord exprimé à la majorité simple du Conseil Municipal* ». Dans ces conditions, le Conseil Municipal est appelé à :

- **DELIBERER** sur le plan de financement T.T.C (Toutes Taxes Comprises) suivant :
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers relatifs à ce dossier.

Madame le Maire : Destinataire d'une enveloppe de 600 000€ en partie utilisée pour les écoles, Il reste 145 000€ pour l'aménagement de la salle de sport Georges DRAUX et le parking. Les pignons seraient dans l'avenir à refaire également.

Monsieur Christophe ANSART : quel âge à la salle de sport ?

Monsieur Daniel HERLAUD : au moins quarante ans.

Madame le Maire : L'intérieur a déjà été réhabilité une fois dans le cadre des premières Politique de la Ville (environ 190 000 €). Quand on pense que la salle Jean FERRAT a déjà eu cinq ans en avril. Elle souligne le soutien important de la CAPH via les fonds de concours et rappelle que lors de notre arrivée, en cours de mandat (2001-2008), le 1^{er} Janvier 2006 à la CAPH, celle-ci nous avait quand même attribué, pour les deux années et demie restantes, 420 000 € de fonds de concours.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

6. DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018 (DETR) SUR LA TRANCHE FONCTIONNELLE 2 - OPERATION « TRAVAUX DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE DU GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT, RUE JEAN JAURES A ESCAUTPONT » - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HORS TAXES

Madame le Maire : Dans le cadre de l'opération de travaux « **DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE DU GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT – RUE JEAN JAURES A ESCAUTPONT** », le Conseil Municipal a, par délibération n°28 en date du 31 Mars 2017, a sollicité auprès des Services de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2017 (**Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**).

Ainsi, conformément à la circulaire préfectorale du 30 Janvier 2017 concernant la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Instructions relatives à la programmation 2017 », le projet précité était susceptible de bénéficier d'un taux de subvention compris entre 20 % et 40 %.

Compte tenu du coût prévisionnel d'objectif global de cette opération (2 508 379,63€ HT), le Conseil Municipal a décidé de solliciter la DETR 2017, tranche fonctionnelle n°1, à hauteur de 40 % (maximum autorisé)

Pour information, la circulaire citée précédemment précisait que : « **Les opérations importantes, dont le montant de travaux, excédent 1 000 000,00 €, devaient être scindées en tranches fonctionnelles.** Il est important de préciser qu'une tranche fonctionnelle se détermine par la possibilité de faire « fonctionner » la structure indépendamment de la réalisation d'une tranche complémentaire.

Les projets scindés en tranches fonctionnelles doivent donner lieu à la constitution de dossiers distincts et complets comportant chacun tous les éléments permettant d'identifier clairement chacune des tranches.

Les tranches ne devaient pas excéder 1 000 000,00 € de travaux.

Les factures présentées lors de la demande de paiement doivent également être distinctes pour chacune des tranches et non globales ».

C'est pourquoi, dans le cadre de la DETR 2017, la Commune a présenté pour le dossier de demande de subvention les plans de financement suivants, correspondants à TROIS (3) Tranches Fonctionnelles :

Après instruction par les Services de l'Etat du dossier de demande de subvention DETR 2017, Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES a transmis, par courrier en date du 1^{er} Septembre 2017, l'Arrêté Préfectoral portant attribution d'une subvention d'un montant de **185 996,61 €** pour la **Tranche Fonctionnelle 1**, représentant un taux de subvention de 20 %.

Aujourd'hui, **la Tranche Fonctionnelle n°2** de l'opération « **DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE DU GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT – RUE JEAN JAURES A ESCAUTPONT** » peut également :

- Faire l'objet d'un nouveau dossier de demande de subvention auprès des Services de l'Etat (Sous-Préfecture de VALENCIENNES), dans le cadre de la **DETR 2018, tranche fonctionnelle n°2**.
- Bénéficier d'un taux de subvention compris entre 20 % et 40 %.

Compte tenu du coût prévisionnel d'objectif global de cette opération (2 508 379,63€ HT toutes Tranches Fonctionnelles confondues), il est opportun de solliciter la DETR 2018 à hauteur maximale, soit 40 % pour la **Tranche Fonctionnelle 2**.

Monsieur Francis BERKMANS : Chaque fois que nous posons des questions sur les conditions d'attribution des montants de cette subvention, nous n'obtenons aucune réponse alors qu'il s'agit pourtant de fonds publics. En général, nous n'obtenons l'accord de subvention qu'un an sur deux ! Les dossiers sont de plus en plus complexes.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- **AUTORISER** Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention D.E.T.R 2018 pour l'opération « **TRAVAUX DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE DU GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT – RUE JEAN JAURES A ESCAUTPONT – TRANCHE FONCTIONNELLE 2** ».
- **VALIDER** le plan de financement prévisionnel Hors Taxes – TRANCHE FONCTIONNELLE n°2 suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HORS TAXES EN EUROS

TRANCHE FONCTIONNELLE n°2

DEPENSES EN EUROS	MONTANT	RECETTES EN EUROS	MONTANT
<u>TRANCHE FONCTIONNELLE 2</u> COUT HORS TAXES DE L'OPERATION (TRAVAUX – IMPREVUS – MISSIONS – FRAIS DIVERS)	929 983,06 €	D.E.T.R 2017 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – 40 %	371 993,22 €
		Part à charge Ville – 60 %	557 989,84 €
<i>TRANCHE FONCTIONNELLE 2</i> <i>COUT GLOBAL HORS TAXES DE L'OPERATION</i>	<i>929 983,06 €</i>	<i>TOTAL GENERAL DES RECETTES</i>	<i>929 983,06 €</i>

- **SOLLICITER** la subvention D.E.T.R 2018, auprès de Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES, à hauteur de 40 %, pour la Tranche Fonctionnelle 2.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

7. CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIERS D'ACTIVITE –CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT D'ESCAUTPONT

Notre CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) accueille des enfants et des adolescents durant les vacances scolaires. Comme chaque année, il est nécessaire de faire appel à du personnel saisonnier non permanent afin :

D'une part, assurer l'encadrement des opérations des CLSH Escautpontois, ados et maternelles, pour l'été 2018.

D'autre part, assurer l'encadrement des accueils de loisirs Escautpontois des petites vacances scolaires, ados et maternelles, pour l'année 2018.

Pour ces raisons, des personnels non titulaires seront recrutés sur des emplois non permanents, dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la FPT (Fonction Publique Territoriale).

Le Conseil Municipal doit donc :

- Créer, dans le cadre de l'organisation du CLSH et des Accueils de Loisirs pour l'année 2018, des emplois non permanents permettant de recruter, autant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Les agents seront recrutés sur les grades suivants :

Cadre d'emplois des Adjointes Territoriales d'Animation au grade d'Adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe, afin d'assurer les fonctions de Directeur, Directeur adjoint et/ou Moniteur diplômé.

Cadre d'emplois des Adjointes Territoriales d'Animation au grade d'Adjoint d'animation, afin d'assurer les fonctions de moniteurs non diplômés.

Madame Claudine LORTHORS : il s'agit d'organiser l'encadrement du Centre de Loisirs ; les emplois non permanents sont créés pour l'année budgétaire en cours. Il est impossible de prévoir le nombre d'inscriptions. Nous sommes obligés de limiter le nombre d'enfants.

Madame Véronique MARTAUX : vous en refusez beaucoup ?

Madame Claudine LORTHORS : Nous rencontrons surtout ce problème lors des petites vacances, lors des grandes vacances, le problème ne se pose pas, car les enfants sont répartis sur 4 semaines

Madame le Maire : chaque année nous devons créer vingt-deux postes.

Madame Claudine LORTHORS : le poste de Directeur n'est néanmoins pas à pourvoir, car il est pour l'instant occupé par Ingrid ou Sabine.

Madame Véronique MARTAUX : il fût un temps où il était précisé que tout devait passer par AGATE ?

Madame Claudine LORTHORS : Depuis le mois de janvier, le Centre Socioculturel AGATE a intégré l'Association des Centres Sociaux du Valenciennois. Plusieurs communes sont concernées : CONDE SUR ESCAUT ; VIEUX CONDE ; VICQ ; DENAIN et VALENCIENNES. La gestion est devenue de plus en plus difficile à cause de toutes les lois qui changent.

Il y aura des réunions entre animateurs des centres afin d'évoluer dans leurs actions.

Il ne faut pas négliger l'avantage des achats de matériel et de fournitures.

Madame le Maire : il est bien entendu que le Centre AGATE n'a fait aucune erreur de gestion, il s'agit simplement de faciliter le fonctionnement du Centre Socioculturel et ainsi leur permettre une optimisation de leur cœur de métier.

Monsieur Christian SIMON C'est un transfert de gestion aussi bien comptable que dans le domaine des ressources humaines.

Monsieur Francis BERKMANS : insiste sur la complexité des tâches comptables

Madame Claudine LORTHORS : En effet cette complexité allée nous obliger ou adhérer à un groupe ou faire appel à un expert comptable.

Madame le Maire : la mutualisation est dans l'air du temps, cette fusion est nécessaire à l'évolution du Centre.

Madame Claudine LORTHORS : l'acte de fusion sera rédigé par un avocat.

Madame le Maire : nous maintiendrons bien entendu la subvention municipale au centre AGATE.

Madame Claudine LORTHORS : Les ressources financières des Centres Sociaux adhérent ne sont pas mutualisées. Chaque Centre continuera de bénéficier de son propre budget.

Madame Claudine LORTHORS : Les conseils d'administration seront organisés tour à tour dans les différents centres, sous la Présidence de Madame ROGES, ancienne Présidente de la CAF de Valenciennes.

Monsieur Christophe ANSART : est-ce qu'on prend déjà en priorité les jeunes de la commune ?

Madame Claudine LORTHORS : certains bénévoles du ALSH ont la possibilité de voir leur BAFA financé par la Commune.

Madame Véronique MARTAUX : il serait bon de refaire une info à ce sujet.

Madame Claudine LORTHORS : Il est plus difficile de recruter dans le domaine de la petite enfance.

Monsieur Christophe ANSART : Est-ce le Centre Social qui finance les BAFA ?

Madame Claudine LORTHORS : non, c'est la Commune qui prend en charge. Le jeune signe un document dans lequel il s'engage sur deux ans ; à encadrer les enfants de l'ALSH et rembourser 100€ la première année et 100€ la deuxième.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Créer les Emplois Non Permanents énumérés dans le tableau ci-dessus
- Fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire du grade concerné, conformément aux informations reprises ci-dessus.
- De préciser que les crédits budgétaires seront prévus au budget principal 2018 au chapitre.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

8. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES SUITE A UN AVANCEMENT DE GRADE

Dans un contexte National de baisse des dépenses publiques, marqué par le lancement « d'Action Publique 2022 » qui vise à **transformer le paysage de l'emploi dans la Fonction Publique** (offrir un environnement de travail modernisé et renouvelé aux fonctionnaires) et qui sera notamment caractérisée par : la baisse du nombre de fonctionnaires, l'augmentation du nombre d'agents contractuels sur les postes d'expertise, de conseils et de pilotage ainsi que mise en place de plan de départs anticipés, etc... La Municipalité d'Escoutpont (installée lors du Conseil Municipal en date du 20 Octobre 2017) s'est engagée dans une réforme de son administration pour ce mandat 2018-2020.

C'est ainsi que dans le cadre de la modernisation de ses services publics et de la mise en place d'un dispositif de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), elle s'est fixée pour objectif de se doter d'une politique ambitieuse en matière de GRH (Gestion des Ressources Humaines), structurée par un schéma directeur autour de 3 axes majeurs :

- Maîtriser la masse salariale (principale dépense de notre budget de fonctionnement) tout en continuant à lutter contre l'emploi précaire.
- Augmenter le niveau général des compétences individuelles et collectives et anticiper l'évolution des métiers.
- Assurer le maintien de l'équité sociale.

Conformément à la politique de GRH précédemment exposée et aux fins d'affronter les mutations à venir de notre environnement, il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux avancements de grade suivants, au titre de l'année 2017. Ces propositions instruites en lien avec les responsables de service tiennent compte : de l'ancienneté des agents au sein de la collectivité, de leur valeur professionnelle, de leur manière de servir et de leur niveau de responsabilité dans les missions qui leur sont confiées.

Madame le Maire : le contexte national provoque et induit des suppressions de postes ; les personnels qui partent en retraite ne sont pas toujours remplacés. Nous avons repris la liste des personnes qui pouvaient bénéficier d'un avancement. C'est une reconnaissance individuelle du travail accompli et de l'investissement de l'agent.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE FILIERE ADMINISTRATIVE		
Grade actuel	Avancement de Grade	Date d'effet souhaitée de la promotion
Adjoint Administratif Territorial 3 postes sont pourvus	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe 3 postes sont à créer	01 décembre 2017
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE FILIERE TECHNIQUE		
Grade actuel	Avancement de Grade	Date d'effet souhaitée de la promotion
Adjoint Technique Territorial 2 postes sont pourvus	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe 2 postes sont à créer	01 décembre 2017

Afin de permettre ces nominations intervenant dans le cadre d'un avancement de grade, après avis de la CAP (Commission Administrative Paritaire) du Centre de Gestion du Nord en date du 30 Novembre 2017 (pour les agents relevant de la filière administrative) et du 11 Janvier 2018 (pour les agents relevant de la filière technique), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes.

Ces créations de postes permettront d'assurer des perspectives d'évolution de carrière pour le personnel communal des services Administratifs et Techniques dans le respect des dispositions législatives et règlementaires relatives à la FPT. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Créer** les postes suivants, à compter du 01/12/2017 :
 - 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- **SUPPRIMER** les postes précédemment occupés par les agents nommés sur les postes ci-dessus,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget 2018.

Monsieur Francis BERKMANS : précise que les grilles de rémunération sont des grilles établies par l'Etat.

Madame le Maire : nous souhaiterions un effet rétroactif à partir du 1er décembre 2017. Elle rappelle également que la fonction publique territoriale est la plus mal lotie des 3 fonctions publiques françaises.

Monsieur Daniel HERLAUD : explique que cette augmentation représente 0,17% soit 60€ brut par agent et par mois.

Monsieur Mohamed BOUMEDINE : En espérant que cette faible augmentation n'aura pas d'incidence majeure sur les impôts des agents.

Madame Christiane LOTTE : cette reconnaissance est, si minime soit-elle, cependant nécessaire.

Madame le Maire : c'est aussi une reconnaissance du travail accompli.

Nous avons dernièrement accueilli deux nouveaux agents titulaires : dont un qui a passé son CAP petite enfance et le concours ATSEM. Soulignons que ces 2 agents ont intégré la collectivité au départ via les contrats aidés et se sont professionnalisés grâce aux formations.

Monsieur Francis BERKMANS : Malheureusement, certains agents n'ont jamais voulu accéder aux formations

Madame le Maire : Pourtant nos sollicitations sont récurrentes.

Monsieur Francis BERKMANS : certaines personnes sont compétentes, mais ne peuvent être recrutées, faute de diplôme.

Monsieur Christophe ANSART : j'ai entendu parler d'un nouveau type de contrat.

Madame le Maire : nous n'avons pour l'instant aucune information officielle.

Monsieur Aurélien LEGRAND (Technicien) : Nous devons rencontrer le directeur de Pôle Emploi prochainement.

Madame le Maire : Un poste d'ATSEM doit se libérer à l'École Maternelle du Centre et je n'ai aucune candidature locale. Nous sommes pourtant dans l'obligation d'avoir au moins une ATSEM par école maternelle et de pourvoir à son recrutement.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

Départ de Monsieur Mohamed BOUMEDINE à 22h25.

THEME : URBANISME

9. VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF) – CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL – CIRCUIT DE PROMENADE « BOUCLE UN'ESCAUT ».

Dans le cadre de la réalisation d'un circuit de promenade baptisé « **BOUCLE UN'ESCAUT** », la Communauté d'Agglomération « VALENCIENNES-METROPOLE » (CAVM) et les communes, souhaitent prendre en superposition d'affectation un linéaire permettant notamment la circulation piétonne et cycliste. Le parcours démarrera du port de plaisance de Valenciennes pour le relier, via le chemin de halage du bord de l'Escaut, à la commune de Fresnes sur Escaut dans un premier temps. L'itinéraire atteindra l'étang de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut à la fin des travaux du canal Condé Pommeroeul.

L'aménagement du circuit de promenade sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la CAVM, l'entretien de ces aménagements sera assuré par les communes dans les conditions définies par la présente convention

VNF autorise la mise en superposition d'affectations d'une partie du Domaine Public Fluvial, confiée à Voies navigables de France, en rive droite et rive gauche de l'Escaut, de la commune de Valenciennes à la commune de Fresnes sur Escaut.

Les terrains, objets de la présente superposition d'affectations sont délimités :

- Les chemins ouverts à la promenade publique piétonne.
- Les chemins ouverts à la promenade cycliste.

Le Conseil Municipal est appelé à valider la convention de superposition d'affectations avec les Voies Navigables de France, la CAVM et les communes reprises dans le tableau annexé dans la convention chacune dans leur périmètre respectif.

Monsieur Francis BERKMANS : la même convention a été signée il y a quinze ans, mais n'a pas été suivie d'une mise en œuvre. Une partie du chemin de hallage sera aménagée, il s'interroge et s'inquiète sur le devenir de celui-ci (fréquentation, utilisation, entretien et responsabilité).

Monsieur Christophe ANSART : on voit déjà des quads tous les dimanches.

Monsieur Francis BERKMANS : il nous faut signer cette convention, mais aucune explication n'est donnée, qu'en sera-t-il dans 5 ans.

Madame Véronique MARTAUX : quelles sont les réelles conséquences si on refuse de voter ?

Monsieur Francis BERKMANS : VNF avisera en temps voulu.

Monsieur Jean-Marie KURTI : Notre responsabilité risque-t-elle d'être engagée.

Monsieur Christophe ANSART : si on signe ça aujourd'hui, demain ce sera plus.

Monsieur Francis BERKMANS : non, c'est une convention pour cinq ans.

Madame le Maire : nous pouvons également nous retirer à tout moment.

Monsieur Francis BERKMANS : dans la convention, il y aurait dû y avoir une estimation des travaux.

Monsieur Christophe ANSART : à l'heure actuelle, notre partie de chemin de hallage est belle.

Madame Claudine LORTHIORS : nous pouvons voter et envisager de nous retirer en cas de désaccord.

Monsieur Francis BERKMANS : si on veut en sortir, on ne paie pas.

Madame le Maire rappelle que seuls les Elus présents peuvent, les pouvoirs ne sont pas pris en compte.

VOTE :14 POUR ; 6 CONTRE et 3 REFUS DE VOTE

THEME : ENSEIGNEMENT

10. COLLEGE JEAN ZAY AVENANT N° 5 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT EN DATE DU 10 JUIN 2013 – CANTINE SCOLAIRE.

Madame Valérie MENDICINO : Comme chaque année, le Conseil Départemental du Nord, nous transmet un avenant à la convention d'hébergement tripartite (Collège Jean Zay – Commune d'ESCAUTPONT et Conseil Départemental du Nord) en date du 10 juin 2013 afin de reconduire les modalités concernant l'accueil des écoliers des écoles maternelles et élémentaires des quartiers Centre et Brunehaut, à la demi-pension du collège Jean Zay. Il s'agit de l'avenant N° 5.

La tarification des repas est inchangée pour l'année scolaire 2017-2018

	TARIFS - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018
Ecoliers des écoles maternelles	2,65 €
Ecoliers des écoles élémentaires	2,83 €
Accompagnateurs	3,61 €

Madame Eveline LEGRAND : ça me surprend comme calcul de prix.

Madame Valérie MENDICINO : il s'agit de tarifs votés lors du Conseil d'Administration du collège.

Madame Eveline LEGRAND : mais pourquoi 2,83€ ou 3,61€

Madame Valérie MENDICINO Les tarifs sont calculés d'après une grille. Elle fait remarquer la qualité des repas.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- ✓ Approuver l'avenant N° 5 à la convention d'hébergement en date du 10 juin 2013.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant N° 5

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

11. QUESTIONS DIVERSES

Informations de Madame le Maire :

- Arrivée d'un nouveau Directeur à l'agence eu Pôle Emploi de Condé.
- Des dates des prochaines manifestations festives (document sur table rédigé par Christine PLUMECOCQ).
- Le prochain conseil : 5 avril pour le budget primitif 2018. Deux réunions sont prévues le 9 mars et le 6 avril 2018 pour le Conseil d'Administration du CCAS.

Madame Claudine LORTHIORS : si vous souhaitez y participer, la médiathèque organise une soirée « contes fripons » à 18h30 le 16 février.

Monsieur Daniel HERLAUD : nous avons sollicité la CAPH pour un achat groupé d'énergie, mais le projet nécessite une réécriture avec de nouvelles modalités juridiques.

Madame Eveline LEGRAND : Des bailleurs sociaux proposent déjà ce service.

Monsieur Daniel HERLAUD : La population s'est très peu manifestée quant à la proposition de la CAPH.

Monsieur Christophe ANSART : notre groupe aimerait avoir un espace d'expression dans le journal Ensemble.

Madame le Maire : oui, pas de souci, c'est la règle.

Monsieur Christophe ANSART : nous aimerions également connaître les dates de parutions pour nous préparer.

Monsieur Francis BERKMANS : tout cela sera inscrit dans le prochain règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur Christophe ANSART : J'avais sollicité Francis Berkman, quand il était encore Maire, pour la mise à disposition de bennes au CTC.

Monsieur Aurélien LEGRAND (Technicien) : précise qu'actuellement nous avons des bennes en location, une réflexion est menée sur une éventuelle acquisition.

Monsieur Christophe ANSART : j'ai reçu un recommandé de Monsieur Saidi MOUSSA au sujet de détritrus à proximité de son habitation; je vous rapporterais ce courrier.

Monsieur Aurélien LEGRAND (Technicien): une réflexion est menée pour un éventuel enrochement afin de boucher l'accès à cette zone.

Madame Martine HEVE : j'ai également été sollicitée.

Madame le Maire : Monsieur Patrick LATOUCHE s'est déjà rendu sur site.

Monsieur Christophe ANSART : les deux maisons, rachetées par l'EPF, le long de la salle Jean FERRAT sont squattées et dans la deuxième un homme y habite.

Madame le Maire : le concierge de la salle Jean Ferrat n'a pourtant absolument rien signalé en mairie.

Monsieur Christophe ANSART : Madame le Maire, nous tenons également à vous remercier pour le colis de Noël. L'an prochain nous serons également présents aux colis des aînés, car cette année nous n'avons pas été invités.

Madame le Maire : Faux vous avez reçu une lettre d'information.

Christine Plumecocq : oui je vous ai fait parvenir une lettre d'information.

Monsieur Jean-Marie KURTI : tu es pourtant venu et ensuite tu es parti, tu as donc bien été invité.

FIN de séance : 23h10